



N° de résolution
ou annotation

2023-02
13

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le 7 **FÉVRIER 2023**, à 19h30, au Centre communautaire situé au 104, rue du Foyer, à laquelle séance sont présents Monsieur Richard Thibault, maire, et les conseillers suivants :

Siège #1 - Guylaine Larochelle
Siège #2 - Gaétan Roy
Siège #3 - Samuel Roy
Siège #4 - Tonia Despont
Siège #5 - Michel Turcot
Siège #6 - Éric Trudel

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, maire.
Est aussi présent Monsieur Frédéric Comeau, directeur général et greffier-trésorier

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Tonia Despont, et résolu à l'unanimité ;

- QUE l'ordre du jour, tel que reproduit, soit et adopté

- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- 03.01 - Séance ordinaire du 10 janvier 2023
- 04 - CORRESPONDANCE
- 04.01 - Correspondance / MTQ / Déplacement d'un panneau de limite de vitesse - Route 281
- 04.02 - Correspondance / Chevaliers de Colomb (Conseil 10083) / Fête des Mères
- 05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 06 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
- 06.01 - Adoption / Comptes / Janvier 2023
- 06.02 - Mise à pied / Employé # 3345
- 06.03 - Mise à pied / Employé # 3347
- 06.04 - Démission / Employé # 3232
- 06.05 - Résolution / Mandataire - Signataire / SAAQ
- 06.06 - Dépôt / Intérêts pécuniaires / Élus
- 06.07 - Résolution / Loi sur les Fabriques
- 06.08 - Embauche / Directeur général
- 06.09 - Résolution / Projet domiciliaire Guillemette
- 06.10 - Résolution / Contribution déficit OMH / Année 2023
- 07 - TRAVAUX PUBLICS - AQUEDUC - ÉGOUTS
- 07.01 - Dépôt / Rapport du directeur des travaux publics - Janvier 2023
- 08 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 08.01 - Dépôt / Rapport du directeur du service d'incendie et de sécurité publique - Janvier 2023
- 09 - VARIA
- 10 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

2023-02
14

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 10 janvier 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2023 fut remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de permettre d'en prendre connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Turcot, et résolu à l'unanimité ;

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2023 soit adopté et dispensé de lecture.

ADOPTÉE

4 - CORRESPONDANCE

4.1 - Correspondance / MTQ / Déplacement d'un panneau de limite de vitesse - Route 281

Monsieur Comeau, directeur général, dépose au conseil la réponse obtenue datée du 20 janvier 2023 suite à l'envoi de la résolution no.2022-12-257 au Ministère des transports du Québec (MTQ) concernant une demande de déplacement d'un panneau de limite de vitesse situé à la hauteur du 499 route 281. Le Ministère procèdera prochainement à des relevés terrain afin de produire une analyse de faisabilité. Un retour sera fait à la Municipalité d'ici la fin mai 2023.

4.2 - Correspondance / Chevaliers de Colomb (Conseil 10083) / Fête des Mères

ATTENDU la réception d'une correspondance datée du 17 janvier 2023 de la part des « *Chevaliers de Colomb (conseil 10083)* » demandant l'aide de la Municipalité pour une commandite servant à défrayer le vin d'honneur lors de la tenue de l'activité de la Fête des Mères prévue le dimanche 14 mai 2023 ;

ATTENDU QUE l'organisme demande également à la Municipalité la gratuité afin de réserver la salle du centre communautaire pour le vendredi 12 mai, le samedi 13 mai, ainsi que le dimanche 14 mai, jour de l'activité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Guylaine Larochelle, et résolu à l'unanimité ;

- D'ACCORDER un montant de 100\$ en guise de contribution pour le vin d'honneur ;
- D'ACCORDER la gratuité pour le 12, 13 et 14 mai pour la salle du centre communautaire ;
- DE communiquer avec l'organisme qu'advenant le cas où un après service funéraire aurait lieu le 12 mai ou le 13 mai, celui-ci aurait préférence sur leur réservation, excluant celle du dimanche 14 mai de cette condition.

ADOPTÉE

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions, d'une durée de quinze (15) minutes, est tenue à l'intention des citoyens et des citoyennes

Questions :

- 1 - Escouade Canine ;
- 2 - Département des travaux publics ;
- 3- Règlement de zonage no.2022-228 - Côte du Moulin ;
- 4 - Dépôt de deux pétitions demandant l'interdiction de passage aux véhicules lourds sur la rue Principale.



N° de résolution
ou annotation

2023-02
17

2023-02
18

2023-02
19

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

6 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

6.1 - Adoption / Comptes / Janvier 2023

ATTENDU QU'une copie de la liste des comptes du mois de janvier 2023 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Samuel Roy, et résolu à l'unanimité ;

- D'ACCEPTER la liste des comptes du mois de janvier 2023 au montant de **250 569,22\$**

ADOPTÉE

6.2 - Mise à pied / Employé # 3345

ATTENDU l'embauche de l'employé #3345, tel qu'il appert à la résolution no.2021-11-217, à titre d'employé saisonnier ;

ATTENDU QUE la durée du contrat initial était de 23 semaines soit du 21 novembre 2021 au 30 avril 2022 (930 heures garanties) ;

ATTENDU la fin du délai accordé aux présentes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Turcot, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER la mise à pied de l'employé #3345.

ADOPTÉE

6.3 - Mise à pied / Employé # 3347

ATTENDU l'embauche de l'employé # 3347, tel qu'il appert à la résolution no.2022-06-128, à titre d'opérateur ;

ATTENDU une probation de six (6) mois à compter du 13 juin 2022 ;

ATTENDU un prolongement de cette dite probation, en date du 12 décembre 2022, pour une période allant jusqu'au 26 janvier 2023;

ATTENDU QUE suite au comportement et au rendement jugé insatisfaisant de l'employé en question durant cette période de probation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Samuel Roy, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER la mise à pied de l'employé #3347.

ADOPTÉE

6.4 - Démission / Employé # 3232

ATTENDU l'embauche de l'employé # 3232 à titre d'opérateur journalier, tel qu'il appert à la résolution no.2021-09-178 ;

ATTENDU la remise d'une lettre de démission de l'employé # 3232 datée du 24 janvier 2023, et effective à partir du 27 janvier 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Guylaine Larochelle, et résolu à l'unanimité ;

- D'ACCEPTER la démission de l'employé # 3232, effective à partir du 27 janvier 2023.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

2023-02
20

6.5 - Résolution / Mandataire - Signataire / SAAQ

CONSIDÉRANT la nomination de Madame Valérie Bergeron à titre d'adjointe de direction / greffière-trésorière adjointe, tel qu'il appert à la résolution no.2022-09-195 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer l'ajout d'un(e) représentant(e) auprès de la *Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)* afin de mandater Madame Valérie Bergeron, adjointe de direction / greffière-trésorière, à titre de mandataire au nom de la Municipalité de Saint-Raphaël ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaëtan Roy, et résolu à l'unanimité ;

- DE NOMMER Madame Valérie Bergeron à titre de mandataire pour la *Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)*

ADOPTÉE

6.6 - Dépôt / Intérêts pécuniaires / Élus

Le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Frédéric Corneau confirme avoir reçu des élus ;

Siège #1 - Guylaine Larochelle
Siège #2 - Gaëtan Roy
Siège #3 - Samuel Roy
Siège #4 - Tonia Despont
Siège #5 - Michel Turcot
Siège #6 - Éric Trudel

Une copie du formulaire SM-70 « *déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil* » cadrant avec les exigences de l'article 357 et les articles suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Un dépôt des formulaires est effectué en séance tenante.

Par ailleurs, le directeur général transmettra au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation une confirmation du dépôt de la mise à jour des déclarations.

2023-02
21

6.7 - Résolution / Loi sur les Fabriques

ATTENDU que la *loi sur les fabriques* est une loi civile du gouvernement du Québec promulguée en 1965;

ATTENDU que cette loi donne des pouvoirs à l'évêque pouvant aller à l'encontre de la volonté et décisions prises par les collectivités locales;

ATTENDU que cette loi limite et restreint les actions des collectivités locales;

ATTENDU que cette loi n'est plus adaptée à la réalité de la société québécoise;

ATTENDU que cette loi procure des avantages à la religion romaine catholique par rapport aux autres religions;

ATTENDU que la *Loi sur la laïcité de l'État* est une loi québécoise adoptée le 16 juin 2019 par le Parlement du Québec;

ATTENDU que le Québec est désormais une société laïque;

ATTENDU que deux des principes de cette loi sur la laïcité permettent la séparation de l'état et des religions ainsi que la neutralité religieuse de l'état;



N° de résolution
ou annotation

2023-02
22

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

ATTENDU que le gouvernement du Québec doit faire preuve de cohérence et être conséquent avec ses propres lois.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Turcot, et résolu à l'unanimité

- DE demander au gouvernement du Québec d'abroger les articles de la loi sur les Fabriques donnant des pouvoirs au diocèse de Québec, et plus précisément la section 5 – Exercice des pouvoirs de la Fabrique articles 26 à 33 inclusivement.
- DE demander à la députée de Bellechasse, madame Stéphanie Lachance, de porter cette demande auprès du gouvernement du Québec et du ministre responsable de l'application de cette loi afin d'en assurer l'abolition.
- QUE cette résolution soit transmise aux personnes suivantes :

M. François Legault, Premier ministre du Québec

M. Mathieu Lacombe, Ministre de la Culture et des Communications

M. Simon Jolin-Barette, Ministre de la Justice

M. Bernard Drainville, Ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches

Mme Andrée Laforest, Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

Mme Manon Massé et Gabriel Nadeau-Dubois, Québec Solidaire

M. Marc Tanguay, Parti libéral du Québec

M. Paul St-Pierre Plamondon, Parti Québécois

ADOPTÉE

6.8 - Embauche Permanente / Directeur général / M. Frédéric Corneau

ATTENDU QUE le conseil a procédé à l'embauche de monsieur Frédéric Corneau, à titre de directeur général / greffier-trésorier, tel qu'il appert à la résolution no.2022-08-159;

ATTENDU une période de probation de six (6) obligatoire avant une embauche permanente, se terminant le 25 janvier 2023;

ATTENDU QUE le rendement de monsieur Corneau est jugé très satisfaisant par rapport aux exigences établies dans les conditions de sa période de probation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Samuel Roy, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER monsieur le maire, Richard Thibault, à signer un contrat d'embauche permanent à monsieur Frédéric Corneau, à titre de directeur général / greffier trésorier, aux modalités prescrites et au préalable négociés lors de sa nomination initiale.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

2023-02
23

6.9 - Résolution / Projet domiciliaire Guillemette

ATTENDU la mise en œuvre du « *Quartier Guillemette* » à Saint-Raphaël ;

ATTENDU QUE pour ce faire, une entente entre le promoteur ainsi que la Municipalité est nécessaire en vertu du Règlement no.2016-172 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ;

ATTENDU QUE le promoteur, représenté par Monsieur Louis Douville, désire obtenir une aide évaluée à 429 110.78\$ de la part de la Municipalité dans le projet domiciliaire, divisé en quatre (4) phases ;

ATTENDU QUE vu la récente hausse de taxes, l'état des finances actuels de la Municipalité ainsi que la hausse généralisée des prix à la consommation ;

ATTENDU QUE la Municipalité ne participera pas financièrement au projet domiciliaire « *Quartier Guillemette* »;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à signer une entente avec le promoteur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Trudel, et résolu à l'unanimité ;

- DE ne pas participer financièrement à l'établissement du projet domiciliaire « *Quartier Guillemette* » ;
- D'AUTORISER le maire, monsieur Thibault, à signer au nom de l'ensemble du conseil, une lettre explicative aux représentants du projet.
- DE collaborer avec le promoteur afin de signer une entente en accord avec les principes du Règlements no.2016-172.

ADOPTÉE

2023-02
24

6.10 - Résolution / Contribution déficit OMH / Année 2023

ATTENDU QUE la Municipalité s'est engagée à défrayer 10% des déficits annuels de « *l'OMH des plaines et monts de Bellechasse* » ;

ATTENDU la réception d'une demande de contribution datée du 2 février 2023, d'un montant de 2 681\$, correspondant au budget révisé 2022-2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Guylaine Larochelle, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER le remboursement d'un montant de 2 681\$ à « *l'OMH des plaines et monts de Bellechasse* », correspondant à 10% des déficits du budget révisé 2022-2023.

ADOPTÉE

7 - TRAVAUX PUBLICS - AQUEDUC - ÉGOUTS

7.1 - Dépôt / Rapport du directeur des travaux publics - Janvier 2023

Dépôt est fait au conseil par le greffier-trésorier, monsieur Frédéric Comeau, du rapport mensuel du mois de janvier 2023 du directeur des travaux publics, monsieur Pierre-Alexandre Brochu.

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 - Dépôt / Rapport du directeur du service d'incendie et de sécurité publique - Janvier 2023

Dépôt est fait au conseil par le greffier-trésorier, monsieur Frédéric Comeau, du rapport mensuel du mois de janvier 2023 du directeur des incendie et de la sécurité publique, monsieur Claude Morin.



N° de résolution
ou annotation

2023-02
25

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

9 - VARIA

- 9.1 - Dossier - Travaux Publics ;
- 9.2 - Dossier - Restructuration des travaux publics ;
- 9.3 - Dossier - Relation de travail ;
- 9.4 - Taxation et budget 2023.

10 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions, d'une durée de quinze (15) minutes, est tenue à l'intention des citoyens et des citoyennes.

Questions ;

- 1- Détecteur de vitesse (Rang Ste-Catherine) ;
- 2- Déneigement des trottoirs ;
- 3- Déneigement des stationnements municipaux ;
- 4- Déneigement de la prise d'eau de la Municipalité ;
- 5- Restructuration administrative de la Municipalité ;
- 6- Dossier du RPA de la rue Beaudry.

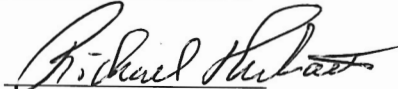
11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE


Il est proposé par madame la conseillère Tonia Despont,

Et résolu que cette séance ordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20h47.


Richard Thibault
Maire


Frédéric Comeau
Directeur général et greffier-trésorier

7

7